

<https://enseignants.se-unesa.org/Concours-exceptionnels-contractuels-une-mesure-positive-a-reussir>



Concours exceptionnels contractuels : une mesure positive à réussir

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 26 août 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministre vient d'annoncer un concours exceptionnel de titularisation à destination des enseignants contractuels au printemps 2023.

Pour le SE-Unsa, cette mesure positive doit être travaillée rapidement afin de bien atteindre son objectif : sécuriser et donner des perspectives à ces personnels qui, dans des conditions difficiles, rejoignent le service public d'éducation pour lui permettre de fonctionner.

En effet, de façon démultipliée en cette rentrée, l'Éducation nationale a recours à des personnels recrutés sur contrat. Le ministère porte une lourde responsabilité dans cette situation car, souvent les mêmes personnes auraient souhaité rejoindre les métiers de l'éducation dans des conditions statutaires sécurisées et une entrée progressive et préparée dans le métier.

La toute dernière réforme de la formation, illisible et achevant cinq années d'une politique de recrutement chaotique les en ont empêchés.

En déposant une alerte sociale dès la publication des résultats gravement déficitaires des concours 2022, le SE-Unsa a demandé cette mobilisation de l'institution pour recruter par tous les moyens possibles, y compris par contrat, tout en veillant immédiatement à se soucier de l'avenir économique et professionnel de celles et ceux qui viendraient permettre à l'École d'être au rendez-vous.

Le ministre a entendu la demande du SE-Unsa. Il faut maintenant travailler à la mise en œuvre de cette annonce pour que l'objectif soit bel et bien atteint. En effet, ces concours exceptionnels ne doivent ni être un miroir aux alouettes ni une mission impossible. Se préparer à des épreuves pour le printemps ne doit pas rendre l'année encore plus difficile pour des contractuels, nouveaux ou non, aux conditions d'emploi difficiles (postes partagés, changement au gré des besoins....) et aux missions professionnelles identiques aux titulaires (enseignement, préparation, évaluation, suivi individualisé des élèves, accompagnement à l'orientation, travail d'équipe, coordination...)

Dès sa rencontre avec le ministre Pap Ndiaye, lundi 29 août, le SE-Unsa pointera les questions des publics éligibles (enseignants, CPE, PsyEN...), d'ancienneté requise, de diplôme détenu, de reconnaissance de l'expérience, de format des épreuves, de conditions de stagiarisation (formation, affectation géographiques, quotité de service...), de valorisation du parcours déjà effectué.

Le SE-Unsa rappellera les écueils des derniers concours réservés (issus de la loi *Sauvadet* de 2012) qui n'avaient pas réussi à atteindre l'objectif de déprécarisation massive. Entendre le SE-Unsa lors du dernier quinquennat aurait souvent permis de prévenir les crises. L'entendre maintenant pourrait permettre de réussir à les guérir.